

Université Cadi Ayyad Ecole Nationale des Sciences Appliquées Safi

- Article 1 : Parties signataires de la convention-thème et lieu du stage.



Convention de stage de fin d'étude

La présente convention définit les rapports de l'Entreprise : Dénomination Adresse Téléphone Représentée par Fonction Avec l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Safi. Sise Sidi Bouzid BP 63 à Safi,

désignée par " l'ENSA-Safi "; représentée par son Directeur.

Concernant le stage de	. étudiant(e) de l'ENSA-Safi qui
commence le/ et se termine le/	

Le stagiaire est considéré comme ayant donné son consentement aux clauses de la présente convention.

- Article2 : Objectif du stage.

Ce stage de formation a pour objet essentiel d'assurer l'application pratique de l'enseignement dispensé à l'ENSA-Safi en faisant participer l'étudiant stagiaire à un travail effectif à l'Entreprise d'accueil afin de préparer sa future insertion professionnelle en Entreprise.

- Article3: Organisation du stage.

L'organisation du stage est établie par l'Entreprise d'accueil.

- Article 4 : Statut du stagiaire.

Pendant la durée du stage à l'Entreprise d'accueil, l'étudiant stagiaire demeure étudiant de l'ENSA-Safi.

- Article 5 : Discipline.

Durant son stage, l'étudiant stagiaire est soumis à la discipline, assiduité, respect de l'horaire et au règlement intérieur de l'Entreprise d'accueil. En cas de manquement à ces engagements, la Direction de l'Entreprise d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage de l'étudiant stagiaire, après avoir prévenu par écrit la Direction de l'Ecole. Avant le départ de l'étudiant, l'entreprise devra s'assurer que l'avertissement adressé à la Direction de l'Ecole a été bien reçu par cette dernière.



Université Cadi Ayyad Ecole Nationale des Sciences Appliquées Safi



- Article 6 : Confidentialité - Propriété Industrielle.

Le secret professionnel est de la rigueur absolue. Sauf accord de la direction de l'entreprise, l'étudiant stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillis ou les résultats acquis au cours de son stage au sein de l'Entreprise.

En matière de la propriété industrielle, l'étudiant stagiaire est soumis aux règles applicables au personnel de l'Entreprise d'accueil. Dans ce cas général le bénéfice des activités confiées aux stagiaires reste la propriété exclusive de l'Entreprise d'accueil. Dans certains cas particuliers, un accord préalable écrit demeure nécessaire pour constituer une dérogation aux dispositions de la présente convention.

- Article 7 : Accident du travail.

L'étudiant stagiaire, au cours de son séjour à l'Entreprise d'accueil, bénéficie de la couverture « accident de travail » personnelle conformément à la législation en vigueur.

- Article 8 : Indemnité de stage.

Au cours du stage, l'étudiant stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération, sauf dérogation exceptionnelle à la discrétion, du Directeur de l'Entreprise d'accueil.

- Article 9 : Fin du stage rapport

A l'issue du stage, l'étudiant - stagiaire est tenu de fournir à l'Entreprise d'accueil un RAPPORT DE STAGE et de remettre à l'Entreprise d'accueil tous les objets ayant servi au déroulement du stage (document, instrument, appareillages...etc.) durant son séjour à l'Entreprise d'accueil.

- Article 9 : Evaluation du stage

L'Entreprise d'accueil remis à l'étudiant stagiaire un certificat indiquant la nature et la durée du stage. L'étudiant stagiaire recevra sous pli confidentiel la fiche d'évaluation industrielle remplie par les soins de l'Entreprise d'accueil selon le modèle établi par l'ENSA-Safi.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de la présente **CONVENTION DE STAGE**, et je m'engage à en respecter les clauses.

Lu et approuvé par l'étudiant stagiaire.	Direction de l'Entreprise d'accueil	Directeur de l'ENSA-Safi